

# COVID-19

# PENSEZ à

# DÉCLARER

## vos effets indésirables



### Exemples d'effets indésirables possibles :

- Rechute de cancer ou cancer foudroyant
- Fatigue persistante
- Essoufflement persistant
- Douleurs ou faiblesse musculaire persistantes
- Perte de mémoire
- Douleurs articulaires
- Grosseur et/ou douleur au point d'injection
- Ganglions périphériques
- Phlébite
- Infarctus du myocarde
- Myocardite ou péricardite
- Accidents vasculaires
- Troubles des règles
- Troubles visuels
- Fausse couche
- Bourdonnements d'oreille / acouphènes
- Vertiges
- Zona
- Réactions cutanées
- Poussées de psoriasis
- Eczéma
- Hypertension artérielle
- Maux de tête
- Embolie pulmonaire
- Sclérose en plaque
- Décès brutal inexpliqué
- Autres ...

Ceux et celles d'entre vous qui le souhaitent peuvent prendre contact pour une aide, un témoignage et/ou un accompagnement médical, juridique et social

✉ [effetsindesirables18@protonmail.com](mailto:effetsindesirables18@protonmail.com)

## QU'EST-CE QU'UN EFFET INDÉSIRABLE ?

C'est une réaction nocive et non voulue suspectée d'être due à un produit de santé.

Signaler un effet indésirable quelqu'il soit est un acte citoyen essentiel qui bénéficie à tous. Il peut s'agir d'un événement indésirable ou inhabituel, que vous suspectez d'être lié à la prise d'un médicament/vaccin, ou d'un autre produit de santé. Les effets indésirables peuvent être bénins, ou graves et susceptible d'entraîner :

- la **mort**
- une mise en danger
- une **invalidité**
- une **incapacité** temporaire, durable provoquant ou non une hospitalisation
- une anomalie ou une **malformation congénitale**.

Le lien de cause à effet **entre le médicament/vaccin** et les faits observés est établi par le **réseau pharmacovigilance** et non par le déclarant.

## QUI PEUT DÉCLARER UN EFFET INDÉSIRABLE ?

### LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens ainsi que tout autre professionnel de santé ayant connaissance d'un effet indésirable susceptible d'être dû à un médicament/vaccin.

### LES PATIENTS, ASSOCIATIONS DE PATIENTS, USAGERS

#### Refus de déclaration

Le patient ou son représentant mandaté (parent d'un enfant, associations agréées sollicitées par le patient) peut déclarer les effets indésirables que lui ou son entourage suspecte d'être liés à l'utilisation d'un ou plusieurs médicaments ou produits de santé même en cas de refus de déclaration par un professionnel de santé.

## COMMENT DÉCLARER UN EFFET INDÉSIRABLE ?



**Par internet sur le site :**

**[www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr)**

Votre signalement sera transmis au centre régional de pharmacovigilance (CRPV) dont vous dépendez et que vous pouvez aussi contacter directement.



**Par mail ou par courrier :**

Auprès du centre de pharmacovigilance dont vous dépendez géographiquement à l'aide du formulaire de déclaration d'un effet indésirable-médicament. **Cerfa n° 10011\*07**.

**ADRESSE : Centre Régional du PVG - CHRU**

**• 2 Bd. Tonnellé • 37044 Tours - Cedex 9**

**[crpv@chu-tours.fr](mailto:crpv@chu-tours.fr) • 02 47 47 37 37**

Le **Centre de Pharmacovigilance** transmettra au médecin traitant son rapport d'évaluation afin de compléter le dossier médical du patient. **Conservez bien votre déclaration ainsi que les échanges que vous pourrez avoir avec le Centre de Pharmacovigilance.**